

# DIOCÈSE DE PARIS

PAROISSE CATHOLIQUE  
SAINT - EUGÈNE  
SAINTE - CÉCILE

4, RUE DU CONSERVATOIRE  
75009 PARIS  
Tél. : 01 48 24 70 25  
secretariat@saint-eugene.net  
Youtube : itemissaest



DIMANCHE  
4 OCTOBRE 2020

INFORMATIONS  
PAROISSIALES

## « Si eux se taisent, les pierres crieront » Luc, 19, 40

Le projet de loi bioéthique, aggravé par la Commission spéciale de l'Assemblée Nationale, a été adopté le 1er août 2020, par l'Assemblée Nationale en seconde lecture, avec 101 députés présents dans l'hémicycle sur 577.

L'adoption définitive de ce projet de loi n'est pas acquise : le texte doit encore repasser devant le Sénat et le Conseil Constitutionnel pourrait ensuite en être saisi. De nombreux évêques ont réagi à ce « désastre éthique » et le Groupe de travail bioéthique de la Conférence des évêques de France, présidé par Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes, a communiqué le 1er août sa désapprobation.

Une Coordination d'associations – dont les Associations familiales Catholiques (afc-France.org), la Manif pour Tous, Alliance Vita et l'Association Juristes pour l'enfance –, qui a pour nom : « Marchons Enfants », multiplie les campagnes de sensibilisation du grand public, les démarches auprès des parlementaires, et appelle les citoyens à manifester le samedi 10 octobre prochain dans de nombreuses villes de France.

L'Eglise a la mission d'éveiller les consciences, en rappelant les principes non-négociables qui guident la recherche du Bien commun, but principal de la Politique. Elle doit même encourager les fidèles du Christ laïcs à s'engager dans leur mission spécifique, qui est d'animer chrétiennement les réalités temporelles des familles, de la vie associative, engagement social et politique.

Les fidèles sont invités à prendre leurs responsabilités par la décision, que chacun doit prendre librement et en conscience, de manifester. Encore faut-il qu'il soit informé de cette possibilité.

La PMA (procréation médicalement assistée) trompe le couple d'un homme et d'une femme affligés par l'épreuve de la stérilité. Elle détourne de la confiance en la providence et de la possibilité de l'adoption, et elle induit la destruction d'embryons. Elle est maintenant « la fabrication légale et intentionnelle d'enfants sans père, induisant un bouleversement de la filiation sans précédent, où la filiation n'est plus liée à la nature – qui exige les gamètes d'un homme et d'une femme – mais à un projet parental. C'est la remise en cause pure et simple de la nature de la génération humaine et la négation de la corporéité, qui est partie intégrante de la personne humaine. Et le fait que cela ne concernera qu'un nombre limité de couples ne change rien à la révolution ainsi opérée dans le droit général de la filiation. »

Ce projet de loi bioéthique ne s'attaque pas à des réalités contingentes, sujettes à opinions : il comporte une « rupture anthropologique majeure » qui attente à la dignité fondamentale de la personne humaine, à commencer par la plus vulnérable, et offense gravement le dessein du Créateur, Notre Père, qui a envoyé son Fils, né de la Vierge Marie, afin de le servir, Dieu vivant et véritable, en attendant des cieux son retour, « Jésus, qui nous délivre de la colère qui vient. » [I Thés., 1, 10]

Ce projet de loi prévoit en outre d'autoriser largement l'expérimentation sur les embryons humains, jusqu'à fabriquer des embryons-chimères, par l'apport de cellules souches humaines à des embryons animaux.

Enfin, un amendement hors-sujet a été introduit, en extrême fin des discussions, visant à étendre l'Interruption Médicale de Grossesse, déjà possible jusqu'à la fin de la grossesse, aux cas de « détresse psychosociale » : il s'agit ni plus ni moins de détruire un être humain innocent – qui peut nier qu'un fœtus de 9 mois soit un enfant ? Avec les 232 000 avortements de 2019, c'est un véritable scandale qui met en lumière le drame de tout avortement.

Personne n'est dupe non plus sur l'adoption future de la Gestation pour autrui (GPA), qui ne saurait être longtemps ajournée, ne serait-ce que pour honorer le principe dialectique de non-discrimination entre les couples de femmes et les couples d'hommes, et pour ne pas prendre de retard dans une compétition commerciale déjà bien engagée, comme dans les salons « désir d'enfants » en France même. L'évolution des mœurs, au mépris de la loi morale aura de lourdes conséquences qui pèseront sur les générations à venir.

La compassion et l'attention aux souffrances personnelles ne permettent pas de rester muet sur le désordre éthique que ces avancées sociétales apporteront objectivement pour tous. Le désir d'avoir un enfant ne peut le priver volontairement de père et de mère. Les épreuves et les sacrifices de la vie terrestre suffisent bien pour être méritant et héroïques.

La prière et le jeûne demeurent les moyens privilégiés pour accompagner notre action et en garantir de la part du Seigneur la fécondité avec l'intercession maternelle de la Vierge Marie.

Que la prière de l'Incarnation, le « Je vous salue Marie », la prière de la preuve de l'Amour du Père, que le Chapelet offert pour que le Cœur immaculé de Marie fasse le siège du Sacré Cœur, que le Rosaire soit notre recours !

Chanoine Marc GUELFUCCI, curé

(Librement inspiré de la lettre de Mgr AILLET, Bayonne, le 24 septembre 2020)

**Catéchisme pour adultes à 20h00 le Lundi 12 octobre dans l'église**

## **VIE PAROISSIALE**

### **Ouverture de l'église durant la semaine**

Le dimanche :	8h00 – 13h et 16h00 - 20h00
Le lundi :	(14h00) 18h30 - 20h
Le mardi :	10h - 20h
Le mercredi :	10h - 20h
Le jeudi :	10h - 20h
Le vendredi :	10h - 20h
Le samedi :	9h30 – 10h30

### **ADORATION**

Tous les jeudis soir après la messe de 19h00 : Heure Sainte de 20h00 à minuit.

Tous les vendredis soir après la messe de 19h00, adoration pour la France jusqu'à 21h00.

## CHAPELET

Mardi à 18h00 à la Chapelle de la Vierge : Couronne angélique ou le chapelet de Saint Michel  
Jeudi et vendredi à 18h00 à la Chapelle de la Vierge : chapelet paroissial  
Dimanche à 17h00 : Chapelet des 7 douleurs de la Très Sainte Vierge Marie à la Chapelle de la Vierge

### CALENDRIER DES MESSES DU 4 OCTOBRE 2020 AU 11 OCTOBRE 2020

	FORME ORDINAIRE Calendrier romain de 1969	FORME EXTRAORDINAIRE Calendrier romain de 1962
<b>DIM 4</b>	<b>9H45 : 27<sup>ÈME</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE, ANNEE A</b>	<b>8H15 : MESSE BASSE</b> <b>11H00 : SOLENNITE DE NOTRE DAME DU ROSAIRE, 2ÈME ; COMME. 18ÈME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE.</b> <b>17H45 : VEPRES</b> <b>19h00 : MESSE BASSE AVEC ORGUE</b>
Lun 5	(Férie)	19h00 : Férie, 4 <sup>ème</sup> cl. ; Comm. sainte Aure, Vierge ; Comm. de saint Placide et ses Compagnons, Mart. (Sainte Aure ; Saint Placide et ses Compagnons)
Mar 6	12h45 : Férie ; saint Bruno, Moine	19h00 : Saint Bruno, Conf., 3 <sup>ème</sup> cl.
Mer 7	12h45 : Notre Dame du Rosaire.	19h00 : Notre Dame du Rosaire, 2 <sup>ème</sup> cl. ; Comm. saint Marc, Pape.
Jeu 8	12h45 : Férie	19h00 : Sainte Brigitte, Veuve, 3 <sup>ème</sup> cl. ; Comm. saint Serge et ses compagnons, Mart.
Ven 9	12H45 : Saint Denis, Ev. et Mart., fête	19h00 : Saint Denis, Ev. et patron principal du diocèse et saints Rustique et Eleuthère, Mart., 1 <sup>ère</sup> cl. ; Comm. saint Jean Léonardi, Conf.
Sam 10	(Férie ; la Sainte Vierge le samedi)	9h30 : Saint François Borgia, Conf., 3 <sup>ème</sup> cl.
<b>DIM 11</b>	<b>9H45 : 27<sup>ÈME</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE, ANNEE A</b>	<b>8H15 : MESSE BASSE</b> <b>11H00 : SOLENNITE DE SAINT DENIS, EV. ET PATRON PRINCIPAL DU DIOCESE ET SAINTS RUSTIQUE ET ÉLEUTHERE, MART. ; 2 ÈME CL. ; COMM. 19 ÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.</b> <b>17H45 : VÊPRES</b> <b>19H00 : MESSE BASSE AVEC ORGUE</b>

**MESSE pour le Jubilé des 100 ans du Sacré-Cœur à 16h30 SAMEDI 24 octobre 2020** : Parcours jubilaire : "Aux sources de la Foi à Montmartre" au départ de la rue de la Bonne avec à la fin la prière de consécration au Sacré-Cœur et le passage de la porte sainte en vue de l'Indulgence plénière.

A partir de 13h45 pour un départ de la procession à 14h00 : par groupes de 10 personnes.  
Contrôle entrée basilique : pour éviter la fouille des sacs, la basilique ouvrira spécialement pour notre pèlerinage un second point d'entrée au niveau de la grille. Les pèlerins devront

avoir sur eux un signe de reconnaissance et le montrer au vigile, un accessoire de couleur rouge ou jaune (foulard, ruban, etc.).

16h30 : Messe solennelle célébrée au maître-autel selon le rite traditionnel (missel de Saint-Pie V), 35 rue du Chevalier de la Barre 75018 Paris, Métro : L12 Abbesses, L2 Anvers, Bus L40, Montmartrobus.

☐ **Catéchisme pour les enfants** : Mardi de 17h00 à 18h30, accueil dès 16h30 avec possibilité de goûter pour les enfants. S'inscrire au secrétariat, ou sur place au moment du cours. Paroisse Saint Eugène Sainte Cécile 4 rue du conservatoire 75009 Paris. Tél : 01 48 24 70 25

6 octobre, 13 octobre, 3 novembre, 10 novembre, 17 novembre, 24 novembre, 1<sup>er</sup> décembre, 8 décembre, 15 décembre, 5 janvier 2021, 12 janvier, 19 janvier, 26 janvier, 2 février, 9 février, 2 mars, 9 mars, 16 mars, 23 mars, 30 mars, 6 avril, 13 avril, 4 mai, 11 mai, 18 mai, 25 mai, 1<sup>er</sup> juin, 8 juin, 15 juin 2021

☐ **Catéchisme pour adultes** à 20h00 : lundi 12 exceptionnellement et mardi 27 octobre, mardis 10 et 24 novembre, mardis 1<sup>er</sup> décembre, 15 et 29 décembre, mardis 5 et 19 janvier 2021, lundi 1<sup>er</sup> et mardi 16 février, mardis 2 et 16 et 30 mars, mardis 13 et 27 avril, mardis 11 et 25 mai, mardis 8 et 22 juin 2021. Retransmis en direct sur la chaîne Youtube itemissaest

☐ **Cours de latin** pour tous à 20h00 : 6 et 20 octobre, 3 et 17 novembre, 22 décembre, 12 et 26 janvier 2021, 9 et 23 février, 9 et 23 mars, 6 et 20 avril, 4 et 18 mai, 1<sup>er</sup> et 15 juin 2021.

☐ **Confrérie Marie Corédemptrice** : En vue des grands combats à venir de l'Église, et aussi afin de préparer par la prière la proclamation du dogme de la Corédemption de la Mère de Dieu, une Confrérie rattachée à la paroisse et intitulée « Marie Corédemptrice » est mise place. Elle sera centrée sur la récitation du chapelet des 7 douleurs de la Très Sainte Vierge Marie **chaque dimanche à 17h00** devant la chapelle de la sainte Vierge. Page sur le site de la Paroisse [saint-eugene.net/confrerie-marie-coredeptrice](http://saint-eugene.net/confrerie-marie-coredeptrice).

☐ **VEILLÉE EUCHARISTIQUE CHAQUE JEUDI SOIR** : après la messe de 19h00 messe suivie de l'Adoration eucharistique **de 20h00 à Minuit** pour la Dévotion de **l'Heure Sainte** de chaque Jeudi de 23h00 à Minuit demandée par Jésus-Christ à Sainte Marguerite-Marie.

☐ Le cours sur « L'esprit de la Liturgie » donné par l'Abbé Gabriel Grodziski ne reprendra pas malheureusement cette année. Il est provisoirement suspendu.

☐ **APPEL aux bénévoles pour la Schola, le Service de messe, le Panier du curé (repas pour le curé et le vicaire), ménage dans l'église... Voir brochure sur les Services et les Missions de la Paroisse, mail à [secretariat@saint-eugene.net](mailto:secretariat@saint-eugene.net)**

### *Journées d'Amitié*

#### **Samedi et dimanche 14 et 15 novembre 2020**

Elles se déroulent au mois de Novembre à la solennité de Saint Eugène, au centre Bergère et dans les salles attenantes à l'église. Stands, salons de thé et un buffet le dimanche midi permettent à tous de se retrouver.

Nous vous proposons de nous aider à préparer des stands encore plus attractifs. Comment ?

- En confectionnant ou en achetant, là où vous passerez, des **produits du terroir** ;
- En rapportant des **livres d'occasion et des objets de petite brocante** ;
- En retrouvant et en nous apportant des **jouets d'occasion** (en bon état !), des **jeux d'occasion** (non dépareillés !), des vêtements bébé/enfant d'occasion (en très bon état !)
- Et cette liste n'est pas limitative !

L'équipe souhaiterait se renforcer. De nouveaux membres seront les bienvenus...

Contact : Marie-Christine Jolys et Isabelle Altivissimo [secretariat@saint-eugene.net](mailto:secretariat@saint-eugene.net)